

PREFACE

CONFERENCE DIPLOMATIQUE SUR LA GESTION HALIEUTIQUE EN MEDITERRANEE HERAKLION, CRETE (12-14 décembre 1994)

J. ALMEIDA SERRA
Directeur général des pêches
Commission européenne
Direction générale IV, Pêche
Rue de la Loi, 200
B - 1049 Bruxelles
Belgique

INTRODUCTION

La Communauté européenne (CE) promeut actuellement une politique d'aménagement des pêcheries méditerranéennes; dans le cadre de cette action, une nouvelle réglementation sur l'harmonisation des mesures techniques en vigueur dans les quatre Etats méditerranéens membres de la CE, a été mise en application en 1994.

Simultanément, la CE encourage des consultations entre les autres pays qui participent aux opérations de pêche en Méditerranée, en vue de mettre en oeuvre des politiques halieutiques rationnelles, responsables et durables. La Conférence diplomatique organisée par la CE à Héraklion, en Crète, en décembre 1994 sur ce sujet, a débouché sur une déclaration solennelle qui a été adoptée par tous les pays participants (Annexe 6).

Cette Conférence était composée de trois groupes de travail. Le premier s'est penché sur les questions juridiques et a abouti à la rédaction du texte de la Déclaration solennelle. Le second a traité les ressources méditerranéennes et passé en revue l'état des stocks (espèces démersales, petits pélagiques et grands pélagiques). Enfin, le troisième s'est intéressé à l'impact environnemental de la pêche.

Les conclusions des Présidents des deux groupes d'experts scientifiques, ainsi que la Déclaration solennelle de la Conférence sont jointes en annexes 4, 5 et 6, à la suite des documents d'information qui ont servi de base aux débats de ces deux groupes de travail.

La CE tient à souligner l'importance du rôle du Conseil général des pêches pour la Méditerranée dont elle espère devenir membre à part entière dans un avenir proche, afin que le processus de coopération puisse déboucher sur la mise en oeuvre de politiques de gestion halieutique efficaces en Méditerranée.

CONTEXTE

La dégradation continue des ressources halieutiques en Méditerranée inquiète divers organismes nationaux et internationaux depuis plusieurs années. Les risques accrus de pollution, la dégradation progressive de l'environnement, la surexploitation chronique et les captures excessives de diverses espèces de poissons de petite taille suscitent de sérieuses craintes pour l'avenir. Toutes les parties doivent unir leurs efforts pour analyser les causes profondes de cette situation.

La mise en oeuvre d'une politique de conservation et de gestion des ressources halieutiques harmonisée à l'échelle méditerranéenne s'impose si l'on veut préserver ces ressources et garantir leur utilisation durable et rationnelle. A cette fin, la Communauté européenne s'est efforcée de coordonner les mesures techniques d'aménagement des pêches en vigueur dans ses Etats membres.

Consciente de la nécessité d'associer tous les Etats concernés par la pêche en Méditerranée à cette harmonisation, la Communauté a établi des contacts avec plusieurs pays. Tous se sont montrés intéressés par la question de l'aménagement et disposés à procéder sur la base de discussions multilatérales.

CONFERENCE DIPLOMATIQUE SUR LA GESTION HALIEUTIQUE EN MEDITERRANEE

La Communauté européenne a considéré qu'une Conférence diplomatique était l'instance la plus appropriée pour jeter les bases d'une coopération entre la Communauté, les Etats côtiers de la Méditerranée et les autres Etats qui pêchent dans cette mer. La Conférence en question a eu lieu à Héraklion (Crète) du 12 au 14 décembre 1994. Elle avait pour but d'ouvrir la voie à des consultations entre la Communauté européenne, les Etats côtiers de la Méditerranée et les Etats ayant des ressortissants qui pêchent dans cette mer.

Le niveau de participation a été très élevé: la plupart des Etats membres de la CE¹, des Etats côtiers méditerranéens et des Etats ayant des ressortissants qui pêchent en Méditerranée² étaient représentés, de même que la FAO, le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), et des organisations professionnelles et non gouvernementales³; d'autres experts scientifiques étaient aussi présents.

La Conférence était divisée en trois groupes de travail: le premier a examiné les questions juridiques, le second les ressources halieutiques méditerranéennes, et le troisième l'impact environnemental de la pêche.

Questions juridiques

Le Groupe de travail spécialisé dans les questions juridiques a mis au point le texte de la déclaration solennelle sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques de la Méditerranée, qui a été adopté par la Conférence. Aux termes de cette Déclaration (Annexe 6), tous les Etats qui bénéficient, à quelque titre que ce soit, de la richesse biologique du milieu marin de la Méditerranée se doivent de participer à la protection et au développement de ses ressources halieutiques.

L'objectif de cette coopération est d'établir un système de conservation et de gestion harmonisé, à l'échelle méditerranéenne, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles et des pratiques existantes les plus bénéfiques, afin que la conservation efficace des ressources halieutiques de la Méditerranée et leur exploitation rationnelle soient assurées dans des conditions optimales.

¹Grèce, Italie, France, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Allemagne, Danemark, Suède, Finlande, Autriche

²Albanie, Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, Israël, Japon, Corée, Malte, Maroc, Autorités palestiniennes, Slovénie, Turquie.

³Bureau européen pour la conservation et le développement, Europêche, Greenpeace International, Fonds mondial pour la nature

Ressources halieutiques

Le Groupe de travail sur les ressources halieutiques a ensuite passé en revue l'état des stocks d'espèces démersales, et de petits et grands pélagiques en Méditerranée. Les participants ont bénéficié pour cette étude de deux synthèses techniques reprises dans le présent volume:

- Fonteneau A. "Mediterranean tunas and associated species: fishing, research, research management."
- Caddy, J.F., P. Oliver. "Quelques perspectives pour l'évaluation et l'aménagement futurs des ressources halieutiques méditerranéennes d'espèces démersales et benthiques et de petits poissons pélagiques".

Dans son rapport (Annexe 4), le Président de ce groupe a souligné, en particulier, la nécessité de:

- délimiter des entités de gestion adéquates,
- coordonner/standardiser la collecte de données statistiques de base
- renforcer les mécanismes de coopération scientifique (notamment en mettant en place des réseaux d'information entre les instituts de recherche scientifique),
- coordonner et renforcer la surveillance et l'application des mesures de gestion.

Impact environnemental de la pêche

Les participants du groupe de travail sur l'impact environnemental de la pêche se sont appuyés, pour leur débat, sur le document de synthèse intitulé "Fisheries and the environment in the Mediterranean Sea", préparé par Leonart J. et L. Recasens. Dans ses conclusions (Annexe 5), le Président de ce groupe de travail a souligné que les institutions existantes devaient:

- identifier et regrouper les informations scientifiques permettant d'évaluer les effets (existants ou probables) de la pêche sur les écosystèmes marins;
- développer des moyens appropriés (amélioration de la sélectivité des engins de pêche, réduction des dommages faits aux habitats), afin d'atténuer ces effets;
- améliorer la formation professionnelle des pêcheurs, afin qu'ils soient mieux informés non seulement sur les conséquences écologiques de leurs activités, mais aussi sur les objectifs de la conservation des ressources et de l'aménagement des pêches.

